

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SÉJOUR**

## **ARTICLE 1 – RÉSERVATION**

Toute demande de réservation peut être effectuée :

- Physiquement,
- Par courrier électronique,
- Par téléphone,
- Ou via les plateformes de réservation et le site internet de l'établissement.

Les réservations ne sont considérées comme fermes et définitives qu'après réception :

- D'un acompte,
- Ou d'une garantie bancaire valide, conformément aux présentes conditions générales.

Un lien de règlement sécurisé peut être transmis par courrier électronique. À défaut de règlement dans les délais impartis, la demande de réservation pourra être automatiquement annulée.

Les tarifs sont exprimés en euros et peuvent varier selon :

- Les périodes,
- La saison,
- Les événements,
- La disponibilité,
- Ou les conditions de forte affluence.

## **ARTICLE 2 – PAIEMENT**

Le règlement intégral du séjour est exigible au plus tard le jour du départ, sauf conditions particulières convenues avec l'établissement.

Les moyens de paiement acceptés sont notamment :

- Visa,
- Mastercard,
- American Express,
- Virement bancaire,
- Lien de paiement sécurisé,
- Espèces dans les limites légales applicables.

Une empreinte bancaire ou préautorisation pourra être exigée à titre de garantie.

Conformément à l'article 2102 du Code civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages en cas de défaut de paiement.

Tout défaut de paiement pourra entraîner :

- L'expulsion immédiate du client,
- L'annulation des prestations en cours,
- Des poursuites judiciaires.

En cas de contestation abusive de paiement ou de procédure de rétro facturation injustifiée (charge back), l'établissement se réserve le droit de facturer l'ensemble des frais bancaires et administratifs engagés.

### **ARTICLE 3 – TAXE DE SÉJOUR**

La taxe de séjour est un impôt local perçu pour le compte de la commune.

Elle n'est pas incluse dans le tarif de réservation et doit être réglée directement auprès de l'établissement.

Son montant est fixé conformément à la réglementation communale en vigueur.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION**

Un acompte correspondant à 50 % du montant total du séjour est requis afin de confirmer la réservation.

Toute annulation effectuée plus de 45 jours avant la date d'arrivée donnera lieu au remboursement intégral de l'acompte versé.

Toute annulation effectuée moins de 45 jours avant l'arrivée entraînera la conservation de l'acompte à titre d'indemnité.

Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée.

Toute annulation effectuée moins de 15 jours avant l'arrivée, départ anticipé, interruption de séjour ou non-présentation entraînera la facturation ou la conservation de l'intégralité du séjour réservé.

Les acomptes excluent :

- La taxe de séjour,
- Les extras,
- Les prestations complémentaires.

### **ARTICLE 5 – RETARD ET NON-PRÉSENTATION**

Toute réservation est considérée comme garantie dès réception d'un moyen de garantie valide.

Réservation non garantie :

- La chambre pourra être remise à la vente à partir de 18h00.

Réservation garantie :

- La chambre sera conservée jusqu'à midi le lendemain de la date prévue d'arrivée.

En cas de non-présentation du client (no-show), les sommes versées resteront acquises à l'établissement à titre d'indemnité forfaitaire.

## **ARTICLE 6 – ARRIVÉE ET DÉPART**

Les chambres sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée.

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11h30 le jour du départ.

Tout dépassement pourra entraîner une facturation complémentaire :

- Jusqu'à 16h00 : 20 % du montant de la nuitée,
- Après 16h00 : facturation d'une nuit supplémentaire.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Toute arrivée après 20h00 devra être signalée à l'établissement.

## **ARTICLE 7 – OCCUPATION DES CHAMBRES**

La réservation est établie pour un nombre déterminé de personnes.

Toute personne supplémentaire non déclarée pourra se voir refuser l'accès à l'établissement ou faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Le client ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux au-delà de la durée prévue de son séjour.

## **ARTICLE 8 – ACCESSIBILITÉ**

En raison de sa configuration architecturale actuelle, l'établissement ne dispose pas d'infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite.

## **ARTICLE 9 – ENFANTS ET LITS SUPPLÉMENTAIRES**

Les lits supplémentaires et lits bébé sont disponibles uniquement sur demande et sous réserve de disponibilité.

Tarifs applicables :

- Lit bébé (moins de 3 ans) : 15 € par nuit,
- Lit d'appoint (moins de 16 ans) : 80 € par nuit.

Un seul lit supplémentaire est autorisé par chambre dans les catégories concernées.

## **ARTICLE 10 – ANIMAUX**

Les animaux de compagnie sont admis uniquement après accord préalable de l'établissement.

Un supplément pourra être appliqué.

Le client demeure entièrement responsable :

- Des dommages,
- Nuisances,
- Dégradations,
- Ou troubles causés par son animal.

Les animaux ne doivent jamais être laissés sans surveillance dans les chambres.

### **ARTICLE 11 – ENTRETIEN, MÉNAGE ET RESPECT DES LIEUX**

L'établissement assure le ménage quotidien des chambres sous réserve de leur accessibilité.

Le client est tenu de respecter :

- Les équipements,
- Les installations,
- Le mobilier,
- Et l'ensemble des lieux mis à disposition.

Toute dégradation, détérioration, disparition ou salissure excessive pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Des frais de ménage ou de remise en état pourront être appliqués.

### **ARTICLE 12 – INTERDICTION DE FUMER, NUISANCES ET COMPORTEMENTS**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres et espaces concernés.

Toute infraction pourra entraîner :

- La facturation de frais de nettoyage,
- La facturation d'une nuit supplémentaire,
- Des frais liés à l'immobilisation de la chambre.

Tout déclenchement injustifié du système de sécurité incendie pourra être facturé.

Tout comportement :

- Bruyant,
- Agressif,
- Contraire aux bonnes mœurs,
- Ou portant atteinte à la tranquillité de l'établissement, pourra entraîner l'exclusion immédiate du client sans remboursement.

Tout comportement injurieux, menaçant, violent, discriminatoire ou irrespectueux envers le personnel ou les autres clients pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'établissement sans remboursement.

Il est interdit d'introduire dans l'établissement :

- Des substances illicites,
- Des matières dangereuses,
- Des armes,
- Ou tout objet susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, conformément à la réglementation applicable.

### **ARTICLE 13 – OBJETS PERSONNELS ET OBJETS OUBLIÉS**

L'établissement décline toute responsabilité en cas de :

- Perte,
- Vol,
- Détérioration,  
des effets personnels laissés dans les chambres, véhicules ou parties communes, sauf dépôt volontaire auprès de la réception.

Les objets oubliés pourront être renvoyés à la demande du client et à ses frais.

Une assurance et un mode d'expédition sécurisé pourront être imposés pour les objets de valeur.

### **ARTICLE 14 – RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation relative au séjour doit être formulée dès sa survenance auprès de la réception afin de permettre à l'établissement d'apporter une solution dans les meilleurs délais.

### **ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

La responsabilité de l'établissement est limitée aux obligations légales applicables aux établissements hôteliers.

L'établissement ne saurait être tenu responsable :

- Des dommages résultant de la négligence du client,
- D'une mauvaise utilisation des équipements,
- Ou d'événements indépendants de sa volonté.

### **ARTICLE 16 – ASSURANCES**

Le client est tenu de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer durant son séjour.

## **ARTICLE 17 – MODIFICATION DE SÉJOUR**

Toute demande de modification de réservation ou de séjour devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de l'établissement et pourra entraîner une modification tarifaire.

## **ARTICLE 18 – RELOGEMENT EXCEPTIONNEL**

En cas d'indisponibilité exceptionnelle de la chambre réservée ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'établissement, celui-ci pourra proposer un relogement dans un établissement de catégorie équivalente ou supérieure, sans surcoût pour le client.

## **ARTICLE 19 – FORCE MAJEURE**

Conformément à l'article 1218 du Code civil, l'établissement ne pourra être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

## **ARTICLE 20 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

## **ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige et après tentative de résolution amiable, les juridictions françaises compétentes seront seules compétentes.

## **ARTICLE 22 – NULLITÉ PARTIELLE**

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'affectera pas la validité des autres dispositions.

## **ARTICLE 23 – ACCEPTATION ET OPPOSABILITÉ**

Toute réservation, paiement d'acompte, règlement ou séjour au sein de l'établissement implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et de séjour.